

## Programme de formation

### Travailler avec des collaborateurs ponctuels salariés ou non

#### Objectifs :

Conférenciers, musiciens intervenants, artistes plasticiens, traducteurs, animateurs d'ateliers artistiques, photographes, graphistes... le monde culturel fait travailler de nombreux intervenants extérieurs. Dans chaque cas, s'ouvre un triple questionnement : de quel statut la personne relève-t-elle ? Quel type de contrat doit-on lui proposer ? quels modes de paiement adopter ? A toutes ces questions, et à bien d'autres, cette formation apporte des réponses concrètes, ancrées dans la pratique professionnelle et le pragmatisme.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- distinguer les principales situations de travail

- identifier le lien de subordination juridique
- déterminer le statut de la personne
- poser les bonnes questions

A l'issue de cette formation, la structure ou le service sécurisera ses relations avec les intervenants extérieurs par le choix d'un statut et d'un contrat adaptés.

#### Publics et prérequis :

Cette formation s'adresse à tous les opérationnels en contact avec des artistes et des intervenants extérieurs, qu'ils travaillent dans des services en charge de la communication, des relations publiques, de la programmation ou de la technique. Elle est également ouverte aux personnes en charge de la gestion sociale d'une entreprise culturelle et aux agents des collectivités territoriales qui sont confrontés à cette problématique.

#### Méthodes pédagogiques et moyens techniques :

La progression pédagogique de cette formation suit le canevas des questions à se poser lors de l'engagement d'un intervenant extérieur. De ce fait, les participants expérimentent et se familiarisent avec les étapes qu'ils retrouvent en situation professionnelle. Les apports seront organisés sous la forme d'exposés et de commentaires de fiches techniques. Des résumés synthétiseront quotidiennement les idées fondamentales de chaque sujet développé.

#### Durée :

7 heures.

#### Programme :

Au cours de cette formation seront notamment abordées les thématiques suivantes :

La détermination du statut de la personne

les questions à se poser : salarié ou indépendant  
la notion d'indépendant  
l'immatriculation en tant que travailleur indépendant en fonction de la profession exercée  
les preuves servant à l'identification du statut de la personne

La collaboration avec un auto-entrepreneur  
la facturation  
les personnes concernées par le statut d'auto-entrepreneur

La collaboration avec un artiste salarié  
les critères d'identification du contrat de travail  
l'engagement d'artiste du spectacle et la présomption de salariat  
les autres situations de salariat : les cours donnés par un artiste du spectacle ou l'action culturelle

La collaboration avec un artiste auteur  
l'auteur intervenant en tant qu'auteur  
l'auteur intervenant en tant qu'enseignant, conférencier...

La collaboration avec un fonctionnaire  
la règle du cumul d'activité  
les demandes d'autorisation

La question du cumul de fonction et de statut  
salarié et cumul de statuts  
le traitement de la situation de cumul

#### **Validation des acquis et évaluation :**

La méthode pédagogique est centrée sur des allers et retours entre contenus théoriques et questionnements en rapport avec la situation professionnelle des stagiaires. En conséquence, la validation par le formateur des acquis de la formation, de la compréhension des questions abordées et de l'évolution des compétences se fait tout au long de l'action par un système de questions/réponses, d'exercices, de questionnaires et d'échanges entre les participants et lui-même. Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation et le volume horaire suivi.

#### **Documentation :**

La documentation pédagogique remise aux participants est composée de fiches techniques rédigées par l'intervenant.